



AU PLUS FORT DE LA PRESSION FISCALE

AGEFI - 19.08.2019

LA PRESSE DOMINICALE FAISAIT RÉCEMMENT SA UNE SUR LA FISCALITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES, PLUS PARTICULIÈREMENT SUR L'IMPOSITION DU REVENU. LES CARTES PUBLIÉES À CETTE OCCASION INTERPELLENT. NON PAS TANT PAR LE CODE COULEUR ADOPTÉ QUI ILLUSTRE PAR UN ROUGE PROFOND LA PRESSION FISCALE LA PLUS FORTE, MAIS PAR LA CRUELLE MISE EN ÉVIDENCE DE LA VORACITÉ EXACERBÉE DES CANTONS ROMANDS EN LA MATIÈRE.

L'illustration est sévère : hormis pour les revenus les plus bas, les cantons romands se parent de multiples nuances allant du vermillon pâle au bordeaux profond, et ce quasiment dans tous les profils de contribuables, du couple de rentiers aux familles à deux enfants. A l'examen des chiffres, le constat est d'autant plus criant, tout particulièrement lorsqu'on ose la comparaison avec les cantons alémaniques. Parmi les cantons romands, Vaud est presque systématiquement dans le peloton de tête des cantons qui maltraitent le plus leurs contribuables, juste derrière Neuchâtel. L'image n'est guère meilleure lorsque l'on se focalise sur l'imposition de la fortune : Vaud se classe presque systématiquement dans les cinq cantons les plus gourmands, tandis que le seuil d'imposition, soit le montant de fortune en dessous duquel le contribuable ne paie pas d'impôt, se situe tout au plus dans la moyenne, voire légèrement au-dessous des autres cantons, notamment romands. C'est dire combien le contribuable vaudois est soumis à rude épreuve.

Un autre indice révélateur, hormis la ponction effective sur les revenus ou la fortune, est celui de l'exploitation du potentiel fiscal, qui montre dans quelle mesure la capacité économique fiscalement exploitable d'un canton est soumise à des redevances fiscales. En d'autres termes, cet indice représente les recettes fiscales effectives des cantons et de leurs communes par rapport au potentiel de ressources tel que défini par la péréquation financière nationale. Là aussi, les chiffres sont édifiants. Par rapport à la moyenne suisse qui se situe à 25 %, tous les cantons à l'ouest de la Suisse, hormis Fribourg, affichent des taux plus élevés, la palme revenant à Genève (avec 34 %), légèrement devant le canton de Vaud qui flirte avec les 33 %, et devant le Jura et Neuchâtel. A titre de comparaison, le canton de Zoug n'exploite que quelque 12 % de son potentiel, Obwald 16 %, Zurich, Thurgovie et Argovie 22 %.

Ces éléments statistiques démontrent, si besoin était, qu'un chantier doit impérativement s'ouvrir en matière de fiscalité des personnes physiques. Si la Suisse romande - et tout particulièrement le canton de Vaud - s'établit dorénavant dans la moyenne en ce qui concerne l'imposition des entreprises, il n'est pas admissible qu'elle continue à constituer un enfer fiscal pour les individus et les familles. Pour le contribuable vaudois qui reste globalement maltraité, c'est tout particulièrement vrai en matière d'imposition de la fortune. En chiffres absolus, il n'a jamais payé autant d'impôts alors que les comptes de l'Etat bouclent depuis des années par des excédents qu'on a peine à considérer comme décents.